

Guide d'utilisation Programme de recommandation du Mouvement Desjardins

Il existe deux façons de recommander un candidat :

1. Recommandation générale d'un profil (spontanée)
 - En tout temps
 - Ne fait pas l'objet d'une prime en argent
2. Postes spécifiques admissibles à une prime
 - Prime inscrite près du titre du poste dans la liste des emplois offerts
 - La personne doit être embauchée et toutes les conditions doivent être remplies pour qu'il y ait paiement.

Objectifs du Programme

- Mettre à contribution l'ensemble des employés, des gestionnaires et des dirigeants du Mouvement Desjardins dans le recrutement du personnel.
- Reconnaître les employés, les gestionnaires et les dirigeants qui contribuent à promouvoir une carrière chez Desjardins.
- Permettre de recruter des candidats spécialisés et reconnus dans leur domaine d'emploi.
- Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance au Mouvement Desjardins.

Procédure pour recommander un candidat

Pour **recommander un ami**, l'auteur de la recommandation doit remplir un formulaire Web qui comprend trois (3) étapes rapides et faciles. Il doit ensuite soumettre le profil d'une personne admissible.

À partir de la liste des emplois offerts sur le portail des employés :

Recommandation d'un profil (donc sans lien avec un poste précis)

1. Dans la liste des emplois offerts, cliquez sur le lien **Recommander un ami** (dans la section de droite).

Poste pour lequel une prime est offerte

1. Dans la description de l'offre d'emploi, cliquez sur le lien **Recommander un candidat** (dans la section de droite).

2. Inscrivez **votre nom d'utilisateur et votre mot de passe**. Pour ce faire, utilisez les données de votre compte existant.

3. Remplissez le **formulaire d'inscription** en indiquant :

- a) l'adresse courriel du candidat recommandé;
- b) la raison de la recommandation (optionnelle);
- c) certains renseignements sur le candidat.

Après avoir vérifié l'information à la page *Sommaire*, cliquez sur **Transmettre** pour terminer l'inscription de votre recommandation.

Votre recommandation est alors inscrite au Programme de recommandation du Mouvement.

Pour accéder en tout temps et à distance aux emplois offerts à l'interne (Adresse réservée aux employés du Mouvement Desjardins) : www.desjardins.com/fr/recrutement.

Suivi d'une recommandation

- L'auteur de la recommandation reçoit un courriel confirmant que cette dernière a été enregistrée et qu'il demeure lié au candidat pour une période d'**un (1) an**.
- Si le candidat recommandé est lié à un poste ou postule à tout autre emploi lié à une prime et qu'il est embauché, l'auteur de la recommandation recevra cette prime (à l'intérieur de la période de validité).
- Le **candidat recommandé** reçoit également un courriel l'informant de la recommandation et **l'invitant à mettre à jour** les renseignements saisis par l'auteur de la recommandation. Dans le cadre d'un poste spécifique admissible à la prime, pour que la recommandation soit valide, le candidat doit en faire la mise à jour pendant la période d'affichage. Sinon, la candidature sera considérée comme incomplète et ne pourra être retenue dans le cadre du programme.
- Lors de l'**embauche** d'un candidat recommandé, un courriel est transmis à l'auteur afin de l'informer que le candidat a été retenu.

Modalités de paiement de la prime pour les postes admissibles

- Le candidat doit occuper le poste faisant l'objet de la prime (ou tout autre poste au sein de la même unité) au moment du paiement.
- L'auteur de la recommandation doit occuper un emploi au sein du Mouvement Desjardins au moment du paiement.
- Le montant de la prime est imposable.
- Répartition de la prime :
 - o **Prime de moins de 1 000 \$**
 - Versement de 50 % à l'entrée en fonction et de 50 % après six (6) mois de service continu.
 - o **Prime de 1 000 \$ et plus**
 - Versement de 50 % à l'entrée en fonction et de 50 % après douze (12) mois de service continu.

Dans le but d'alléger le processus, le paiement de la prime aura lieu à des dates fixes, quatre (4) fois par année. Les paiements seront versés sur les paies des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Guide d'utilisation – gestionnaires

Programme de recommandation du Mouvement Desjardins

Il existe deux façons de recommander :

1. Recommandation générale d'un profil (spontanée)
 - En tout temps
 - Ne fait pas l'objet d'une prime en argent
2. Postes spécifiques admissibles à une prime
 - Prime inscrite près du titre du poste dans la liste des emplois offerts
 - La personne doit être embauchée et toutes les conditions doivent être remplies pour qu'il y ait paiement.

Objectifs du Programme

- Mettre à contribution l'ensemble des employés, des gestionnaires et des dirigeants du Mouvement dans le recrutement du personnel.
- Reconnaître les employés, les gestionnaires et les dirigeants qui contribuent à promouvoir une carrière chez Desjardins.
- Permettre de recruter des candidats spécialisés et reconnus dans leur domaine d'emploi.
- Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance au Mouvement Desjardins.

À qui s'adresse le Programme de recommandation?

Tous les employés du Mouvement Desjardins, y compris les gestionnaires¹ et les dirigeants.

Exceptions pour les postes admissibles à une prime en argent

- Les gestionnaires, les dirigeants, les directeurs généraux de caisse, les membres du comité de direction du Mouvement Desjardins, les membres du comité de coordination du Mouvement Desjardins et les employés de la première vice-présidence Ressources humaines **ne sont pas admissibles au paiement de la prime.**

Candidats admissibles au Programme

- **Tous les candidats qui ne travaillent pas chez Mouvement Desjardins.**
- Cependant, dans le cas des postes admissibles à une prime en argent, **sont exclus** les candidats venant des agences de placement liées à Desjardins, les consultants et les ex-employés ayant occupé un emploi au sein du Mouvement Desjardins **au cours des deux (2) dernières années.**

Postes admissibles au paiement de la prime

¹ Seront considérées comme gestionnaires toutes les personnes qui occupent un rôle d'encadrement dans leur unité (par exemple : directeur de section, directeur, directeur principal, etc.).

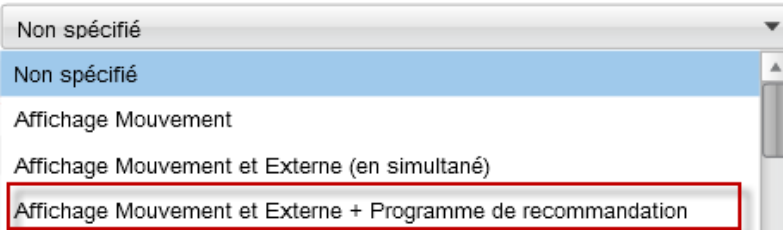
Tous les postes sont admissibles à la prime proposée par le Programme de recommandation du Mouvement Desjardins.

La décision d'inscrire un poste à pourvoir au Programme de recommandation revient aux gestionnaires requérants.

Inscription de la demande de personnel au programme de recommandation

Dans la *Demande de personnel*, sous **Nature de la demande**, sélectionnez *Affichage Mouvement et Externe + Programme de recommandation*.

* Nature de la demande



Non spécifié

Non spécifié

Affichage Mouvement

Affichage Mouvement et Externe (en simultané)

Affichage Mouvement et Externe + Programme de recommandation

Montant de la prime : une prime de 850 \$ est recommandée pour les emplois de bureau (N-6 et moins) et de 1 500 \$ pour les emplois professionnels (N-7 et plus).

- Votre poste sera affiché avec une prime dans la liste des postes offerts aux employés du Mouvement Desjardins.

[Conseiller ou Conseillère en sécurité financière - Assurance de personnes - Québec, St-Hyacinthe et Banque de candidatures](#)

Prime de recommandation interne : **1 000 Dollar canadien (CAD)** ←

Procédure pour recommander un candidat

Pour **recommander un ami**, l'auteur de la recommandation doit remplir un formulaire Web qui comprend trois (3) étapes rapides et faciles. Il doit ensuite soumettre le profil d'une personne admissible.

À partir de la liste des emplois offerts sur le portail des employés:

Recommandation d'un profil (donc sans lien avec un poste précis)

1. Dans la liste des emplois offerts, cliquez sur le lien **Recommander un ami** (dans la section de droite).

Poste pour lequel une prime est offerte

1. Dans la description de l'offre d'emploi, cliquez sur le lien **Recommander un candidat** (dans la section de droite).

2. Inscrivez **votre nom d'utilisateur et votre mot de passe**. Pour ce faire, utilisez les données de votre compte existant.

3. Remplissez le **formulaire d'inscription** en indiquant :
a) l'adresse courriel du candidat recommandé;
b) la raison de la recommandation (optionnelle);
c) certains renseignements sur le candidat.

Après avoir vérifié l'information à la page *Sommaire*, cliquez sur **Transmettre** pour terminer l'inscription de votre recommandation.

Votre recommandation est alors inscrite au Programme de recommandation du Mouvement Desjardins.

Pour accéder en tout temps et à distance aux emplois offerts à l'interne (Adresse réservée aux employés du Mouvement Desjardins) : www.desjardins.com/fr/recrutement.

Suivi d'une recommandation

- L'auteur de la recommandation reçoit un courriel confirmant que cette dernière a été enregistrée et qu'il demeure lié au candidat pour une période d'**un (1) an**.
- Si le candidat recommandé postule à n'importe quel poste lié à une prime et qu'il est embauché, l'auteur de la recommandation est admissible à cette prime, à l'intérieur de la période de validité et si toutes les conditions sont remplies.
- Le **candidat recommandé** reçoit également un courriel l'informant de la recommandation et **l'invitant à mettre à jour** les renseignements saisis par l'auteur de la recommandation. Dans le cadre d'un poste spécifique admissible à la prime et pour que la recommandation soit valide, le candidat doit en faire la mise à jour pendant la période d'affichage du poste, sinon la candidature sera considérée comme incomplète et ne pourra être retenue dans le cadre du programme.
- Lors de l'**embauche** d'un candidat recommandé, un courriel est transmis à l'auteur afin de l'informer que le candidat a été retenu.

Modalités de paiement de la prime pour les postes admissibles

- Le candidat doit occuper le poste faisant l'objet de la prime (ou tout autre poste au sein de la même unité) au moment du paiement.
- L'auteur de la recommandation doit occuper un emploi au sein du Mouvement Desjardins au moment du paiement.
- Le montant de la prime est imposable.
- Répartition de la prime :
 - **Prime de moins de 1 000 \$**
 - Versement de 50 % à l'entrée en fonction et de 50 % après six (6) mois de service continu.
 - **Prime de 1 000 \$ et plus**
 - Versement de 50 % à l'entrée en fonction et de 50 % après douze (12) mois de service continu.

Dans le but d'alléger le processus, le paiement de la prime aura lieu à des dates fixes, quatre (4) fois par année. Les paiements seront versés sur les paies des mois de mars, juin, septembre et décembre.